



L'économie suisse touchée par la hausse des droits de douane américains

Berne, 03.04.2025 - Le Conseil fédéral a pris connaissance, le 3 avril 2025, des annonces faites par Washington. Ces dernières concernent des droits de douane substantiels qui touchent tous les partenaires des États-Unis, dont la Suisse. Le Conseil fédéral va analyser en détail les mesures et leurs implications pour la Suisse. Il est en contact avec les branches concernées ainsi qu'avec les autorités américaines. Il charge le DEFR d'engager les travaux pour trouver une éventuelle solution avec les États-Unis.

Les droits de douane annoncés par le gouvernement américain varient en fonction du partenaire commercial et du déficit commercial correspondant. Selon les chiffres déclarés, toutes les exportations de biens suisses seront frappées de droits de douane de 31, voire 32 % à l'importation aux États-Unis. La Suisse est donc frappée par des droits de douane particulièrement élevés par rapport à d'autres partenaires commerciaux des États-Unis ayant une structure économique comparable (UE : 20 %, Royaume-Uni : 10 %, Japon : 24 %). Le Conseil fédéral ne peut pas faire siens les calculs du gouvernement américain. Il veillera à clarifier les éventuels malentendus dans le cadre de ses échanges avec les autorités américaines et s'engagera en faveur d'une solution.

En l'état, les exportations suisses seront frappées de droits de douane additionnels de 10 % à partir du 5 avril 2025, puis de 21 % supplémentaires à partir du 9 avril 2025. Ces taxes touchent des produits d'exportation importants comme les machines, les montres et les produits agroalimentaires (capsules de café, boissons énergétiques, fromage, chocolat, etc.). Pour le moment, les exportations de l'industrie pharmaceutique ne sont pas touchées par la hausse des droits de douane, mais des décisions spécifiques ont été annoncées à ce sujet.

Risques conjoncturels

Dans ses prévisions du 18 mars 2025, le Groupe d'experts pour les prévisions conjoncturelles pronostiquait une croissance de l'économie suisse inférieure à la moyenne en 2026. En raison des droits de douane annoncés par le gouvernement des États-Unis le 2 avril 2025, la probabilité augmente que la conjoncture évolue moins favorablement que ce qui était prévu en mars, non seulement à cause des droits de douane sur les exportations suisses, mais aussi eu égard à la manière dont l'économie internationale va vraisemblablement évoluer.

Le Conseil fédéral charge le SECO d'analyser en détail les conséquences des droits de douane, d'observer de près l'évolution de la situation et de proposer des mesures adéquates en fonction de l'impact sur la Suisse.

Les entreprises concernées devraient s'adresser directement aux autorités américaines compétentes pour obtenir des informations consolidées concernant le système des droits de douane et son application (US Customs and Border Protection, www.cbp.gov/trade). Il leur est également recommandé de prendre contact avec les importateurs et les courtiers en douane aux États-Unis. Le service *ExportHelp* de S-GE reste également à la disposition des exportateurs suisses.

Politique commerciale Suisse - États-Unis

En tant qu'économie moyenne fortement tributaire des échanges commerciaux, la Suisse s'engage pour des marchés ouverts, des conditions-cadres stables et la sécurité juridique. Les États-Unis constituent le 2e partenaire commercial de la Suisse, derrière l'UE. Le commerce de matières premières et de services s'est fortement développé au cours des dernières années. La balance commerciale entre la Suisse et les États-Unis est relativement équilibrée ; les États-Unis affichent un surplus concernant les exportations de services, la Suisse, dans les exportations de marchandises.

Le surplus d'exportations de marchandises de la Suisse n'est pas imputable à des pratiques commerciales « déloyales ». La Suisse a supprimé tous les droits de douane industriels le 1er janvier 2024. 99 % de toutes les marchandises en provenance des États-Unis peuvent ainsi être importées en Suisse franches de droits de douane. La Suisse ne pratique pas de subventions à l'industrie qui engendrent des distorsions du marché. Le surplus dans le commerce des marchandises est majoritairement dû aux exportations de l'industrie chimique et pharmaceutique et au commerce de l'or. Les États-Unis sont la première destination des investissements directs suisses.

La Suisse et les États-Unis ont un partenariat économique étroit. Le commerce bilatéral a quadruplé au cours des vingt dernières années. Notre pays se place au sixième rang des investisseurs étrangers aux États-Unis et occupe le premier rang s'agissant des investissements dans le domaine de la recherche et du développement. Ces investissements très importants s'expliquent par la spécialisation de la Suisse dans le domaine de l'industrie chimique et pharmaceutique depuis plusieurs décennies. Le Conseil fédéral souhaite conserver ces relations économiques dynamiques et continue de s'engager en faveur de marchés ouverts.

Une augmentation des tensions commerciales n'est pas dans l'intérêt de la Suisse. Des contre-mesures en réponse aux augmentations de droits de douane américains entraîneraient des coûts pour l'économie suisse, notamment par le renchérissement des importations en provenance des États-Unis. Le Conseil fédéral ne prévoit donc pas de contre-mesures en l'état.

Conformément à ses stratégies de politique extérieure et de politique économique extérieure, le Conseil fédéral continuera de s'attacher à une diversification des relations commerciales auprès de l'ensemble des partenaires internationaux.

Adresse pour l'envoi de questions

Communication DEFR
info@gs-wbf.admin.ch
+41 58 462 20 07

Liens

[Relations commerciales Suisse – États-Unis](#)
[US Customs and Border Protection](#)
[S-GE](#)

Auteur

Conseil fédéral
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil.html>

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<http://www.wbf.admin.ch>

Département fédéral des finances

<https://www.efd.admin.ch/fr>

Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales

<http://www.sif.admin.ch>

<https://www.admin.ch/content/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-104745.html>